



Victime d'un conflit entre gestionnaire et assureur: loyer impayé

Par **clhplong93**, le 11/10/2009 à 16:17

Bonjour,

Au cours de l'année 2009, l'assureur "GAN", a procédé au remplacement de son mandataire "La XXX" auprès de mon Syndic "Omnium Gestion".

Ce nouveau Mandataire "SES", est remontée bien au delà de la date de sa prise de fonction dans les dossiers, et suite à paraît-il des erreurs constatées, n'autorise plus aucun règlement quand un nouveau problème d'impayé survient avec un locataire.

Le syndic "Omnium Gestion" me dit avoir, signé un accord en 2003 avec le GAN, dispensant ou permettant à Omnium Gestion une certaine souplesse dans la gestion des sinistres (Loyers impayé et vacance locataire etc), accord, dont SES ne serait pas au courant, résultat, pas l'indemnité au propriétaire.

Quelle catégorie d'avocats est compétent dans ce domaine, sur la région Toulousaine, afin d'assigner l'un des deux, voir les deux protagonistes en justice

Je ne suis pas le seul propriétaire dans ce cas.
Merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le 11/10/2009 à 17:39

[fluo]Ordre des Avocats[/fluo]

13, rue des Fleurs
31000 Toulouse
05.61.14.91.50
Fax : 05.62.26.75.77
ordre@avocats-toulouse.com
www.avocats-toulouse.com

Bonsoir, prenez contact avec le Barreau des Avocats de Toulouse, courage à vous, bonne soirée